



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES RAPPORT DU JURY – SESSION 2015

ACADEMIE DE DIJON

Le concours 2015 de recrutement des professeurs des écoles constitue la deuxième session d'épreuves profondément réexaminées dont les modalités avaient été fixées par l'arrêté du 19 avril 2013 ; le concours est aujourd'hui intégré au parcours de professionnalisation des candidats.

Premier constat :

Le nombre de candidats inscrits se maintient à un niveau correct (1609 à cette session pour 1349 à la session 2014) bien supérieur aux inscriptions de la session 2013 (993 inscrits). Le nombre de candidats présents quant à lui est faible (37,22 % contre 40,13 % à la session 2014).

Ce taux de participation faible peut s'expliquer par la possibilité pour les candidats de s'inscrire dans plusieurs concours et plusieurs académies.

Deuxième constat :

L'ensemble des jurys, à l'écrit comme à l'oral s'est réjoui du niveau de préparation global des candidats. L'ensemble des postes ouverts a ainsi pu être pourvu, malgré l'augmentation du nombre de postes offerts (203 à la session 2014 contre 280 à la session 2015).

Pour le concours externe, la moyenne des notes des candidats admis s'échelonnent de 9,75 à 18,62 ; le concours reste donc exigeant et sélectif.

J'invite l'ensemble des candidats à lire attentivement les rapports des différents jurys, qui en appui des constats de cette première session, apportent des recommandations pour les sessions à venir.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des membres de jurys pour leur patient travail de coordination, de correction, d'interrogation, ainsi que pour la bienveillance dont ils ont bien voulu faire preuve tout au long des épreuves, notamment orales, afin de placer les candidats dans les meilleures conditions possibles. Mes remerciements vont également aux personnels de la division des examens et concours du rectorat sans lesquels cette organisation complexe ne saurait être possible.

La Présidente du jury

CRPE SESSION 2015

Concours de recrutement des professeurs d'école – Session 2015
Épreuves d'admissibilité
Rapport sur l'épreuve écrite de mathématiques

I - Organisation de l'épreuve, déroulement et harmonisation des corrections

Rénové en 2015, le Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles a pour vocation d'évaluer chez les candidat(e)s la maîtrise d'un corpus de savoirs, mais aussi la mise en perspective de ces savoirs dans un contexte professionnel. La maquette des épreuves écrites de ce concours s'inscrit dans cette nouvelle spécificité, pour les épreuves d'admissibilité comme pour les épreuves d'admission.

La deuxième épreuve d'admissibilité est uniquement consacrée aux mathématiques. Elle porte sur les programmes de l'école et du collège en vigueur à la rentrée 2014 ; elle a une durée de 4 heures et elle est évaluée sur 40 points. Cette épreuve est structurée en trois parties :

- la première, notée sur 13 points, est constituée d'un problème portant sur les programmes de l'école et du collège ;
- la deuxième, notée également sur 13 points, est constituée d'exercices indépendants portant sur d'autres champs de ces programmes ;
- la troisième consiste en l'analyse d'un dossier composé de supports d'enseignement du premier degré, et elle est notée sur 14 points.

Dans le sujet de l'épreuve 2015, ces supports étaient constitués de productions d'élèves, de deux énoncés tirés d'un manuel de l'école, et de variantes didactiques envisagées par un professeur.

La correction syntaxique et la maîtrise de la langue sont prises en compte dans l'épreuve à titre de pénalité : un candidat peut se voir retirer jusqu'à 5 points sur 40 pour en tenir compte.

Enfin, une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire.

Les deux premières parties du sujet de mathématiques, portant essentiellement sur la maîtrise de connaissances et de savoir-faire, abordaient les champs suivants du programme : géométrie de l'espace et du plan, fonction et représentations graphiques, calcul de grandeurs-quotients et conversion des unités afférentes (litres par minute et euros par mètre cube) fonctions, statistiques et probabilités, arithmétique, calcul littéral.

Dans la deuxième partie, il faut noter une inflexion en 2015 dans la forme des exercices, qui étaient posés de façon assez ouverte, permettant aux candidats d'exercer leur initiative, et de mettre en œuvre des modes de résolution diversifiés, y compris des méthodes non expertes.

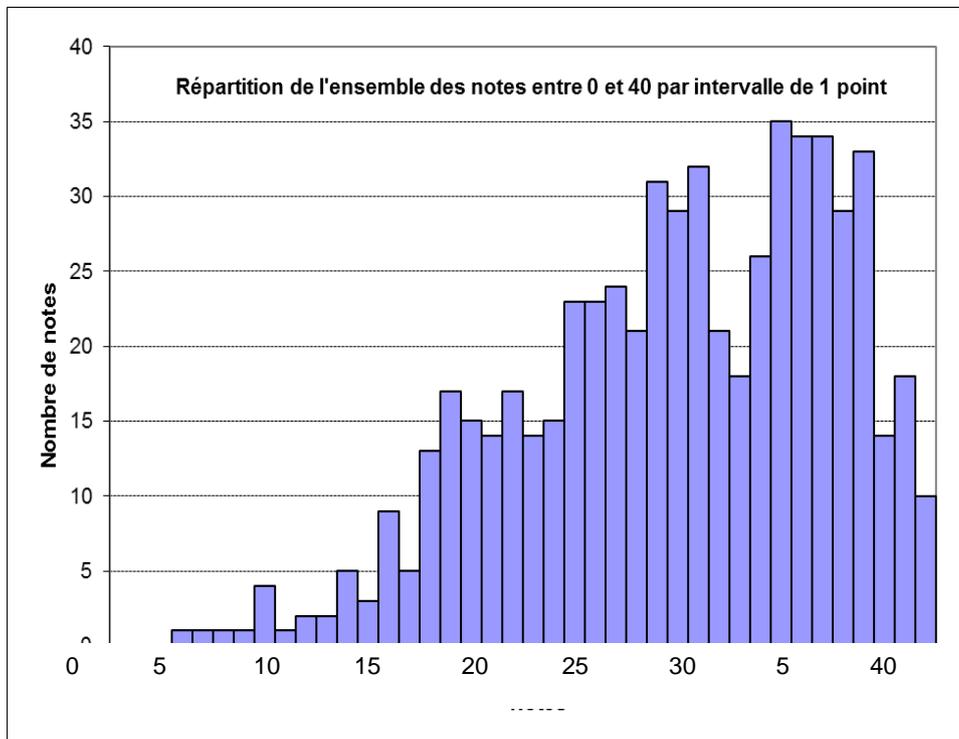
La troisième partie était centrée sur différentes situations professionnelles autour de deux notions du cycle 3 : les fractions et la proportionnalité. Les questions portaient à la fois sur l'analyse de production d'élèves et sur la didactique des deux notions envisagées.

II – Résultats et commentaires
1 Pour l'ensemble de l'épreuve
a) Éléments statistiques

La distribution des 595 notes sur 40 points est détaillée ci-après.

Par intervalle	Nb de notes	Pourcentage
$0 \leq \text{note} \leq 2$	0	0 %
$2 < \text{note} \leq 4$	1	0,2 %
$4 < \text{note} \leq 6$	2	0,3 %
$6 < \text{note} \leq 8$	5	0,8 %
$8 < \text{note} \leq 10$	3	0,6 %
$10 < \text{note} \leq 12$	7	1,1 %
$12 < \text{note} \leq 14$	12	2 %
$14 < \text{note} \leq 16$	18	3,1 %
$16 < \text{note} \leq 18$	32	5,4 %
$18 < \text{note} \leq 20$	31	5,2 %
$20 < \text{note} \leq 22$	29	4,8 %
$22 < \text{note} \leq 24$	46	7,8 %
$24 < \text{note} \leq 26$	45	7,5 %
$26 < \text{note} \leq 28$	60	10,1 %
$28 < \text{note} \leq 30$	53	8,9 %
$30 < \text{note} \leq 32$	44	7,4 %
$32 < \text{note} \leq 34$	69	11,6 %
$34 < \text{note} \leq 36$	63	10,6 %
$36 < \text{note} \leq 38$	47	7,9 %
$38 < \text{note} \leq 40$	28	4,7 %
Total	595	100%

Cumul	Nb de notes	Pourcentage
note ≤ 2	0	0 %
note ≤ 4	1	0,2 %
note ≤ 6	3	0,5 %
note ≤ 8	8	1,3 %
note ≤ 10	11	1,9 %
note ≤ 12	18	3 %
note ≤ 14	30	5 %
note ≤ 16	48	8,1 %
note ≤ 18	80	13,5 %
note ≤ 20	111	18,7 %
note ≤ 22	140	23,5 %
note ≤ 24	186	31,3 %
note ≤ 26	231	38,8 %
note ≤ 28	291	48,9 %
note ≤ 30	344	57,8 %
note ≤ 32	388	65,2 %
note ≤ 34	457	76,8 %
note ≤ 36	520	87,4 %
note ≤ 38	567	95,3 %
note ≤ 40	595	100,0 %



Cette distribution, révèle deux pics : l'un est voisin de la note médiane (autour de la note 27), l'autre marque une concentration autour d'une bonne note, voisine de 35 sur 40. Par ailleurs, il y a très peu de notes faibles.

Quelques remarques :

- 11 candidats obtiennent une note éliminatoire, soit moins de 2 % des candidats, ce qui révèle que le sujet était abordable par tous, y compris ceux n'ayant pas un niveau élevé en mathématiques ;
- 18,7 % de copies ont une note inférieure ou égale à 20 sur 40, ce qui révèle un sujet facile ou un niveau relevé chez les candidats ;
- 42 % obtiennent une note supérieure à 30 ;
- 30 % des candidats sont concernés par les deux intervalles de concentration [23, 26] et [33, 35] ;
- 18 candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 39, dont 5 obtiennent la note 40.

Ce constat est un premier signe d'une très bonne qualité des copies.

Les résultats globaux sont rassemblés dans le tableau suivant.

Nombre de copies	595
Moyenne (sur 40)	27,66
Écart-type	7,6
Minimum	3,5
1^{er} quartile	22,5
Médiane	28,5
3^e quartile	33,625
Maximum	40
Notes éliminatoires	11

b) commentaires

La moyenne des notes, égale à 27,66 sur 40, est très bonne.

Ce résultat s'explique par le fait que le sujet était très abordable, mais aussi sans doute par la qualité de la préparation des candidats. La partie professionnelle du sujet a été notamment bien réussie, avec des éléments précis sur l'analyse des productions d'élèves. Même si quelques copies pratiquent encore un délayage flou dans cette partie, plusieurs signes d'une préparation sérieuse par les Espé ont été révélés à la correction ; ainsi, par exemple, un grand nombre de copies rassemblent dans un tableau la déclinaison des compétences et des manques dans les productions d'élèves ; d'autres mentionnent avec précision les méthodes d'application de la proportionnalité ; etc.

Il y a très peu de copies de niveau faible ou insuffisant.

En effet, le premier quartile, en dessous duquel on compte le quart des notes les moins bonnes, est voisin de 22,8 sur 40, soit 11,4 sur 20. Ce niveau de note est déjà un niveau honorable, qui n'était pas le cas pour le premier quartile au cours des années passées. La nature du sujet, qui comportait un certain nombre de questions d'abord facile, n'est sans doute pas étrangère à ce constat.

D'autre part, il y a très peu de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve de mathématiques : 11 seulement en 2015 contre 45 en 2014, qui était la première année du concours rénové.

Le niveau des meilleurs candidats est excellent.

Plusieurs paramètres alimentent ce constat :

- une médiane égale à 28,5, soit 14,25 sur 20 ; cela traduit le fait que la moitié des candidats obtient une note supérieure à 14,25 sur 20 ;
- un troisième quartile voisin de 33,6 ; cela traduit le fait que le meilleur quart des candidats obtient une note supérieure à 16,8 sur 20 ;
- 75 candidats obtiennent une note supérieure à 36 sur 40, soit 18 sur 20 ; ce qui représente environ un candidat sur huit.

On peut constater que l'épreuve a été peu discriminante pour ces candidats-là. En extrapolant sur les admis au concours, on peut toutefois se réjouir que les meilleurs candidats aient un bon niveau en mathématiques, ce qui n'a pas été le cas au cours des années passées.

La dispersion des notes est convenable.

Les notes se répartissent entre 3,5 et 40, avec un écart-type de 7,6, et un écart interquartile (différence entre le troisième et le premier quartile) égal à 11,1.

L'épreuve de mathématique a convenablement joué son rôle sélectif dans les épreuves d'admissibilité, mais sans excès puisque beaucoup de notes sont ramassées autour de leur valeur médiane.

La répartition des notes est singulière, avec deux pics de répartition autour de notes très correctes, voire bonnes.

La pénalité de 5 points a été appliquée de façon effective, mais progressive par les correcteurs, sur moins de 20 % des copies. Cela permet d'affirmer qu'au moins 80 % des candidats ont un niveau de langue et une orthographe satisfaisants, ce qui est rassurant pour de futurs professeurs d'école.

2 Acquis des candidats

Les acquis des candidats sur six compétences étaient significativement mises en jeu dans le sujet. Le tableau dresse une synthèse par les correcteurs de l'évaluation.

Compétence	Nombre de candidats ayant montré l'acquisition de la compétence	Pourcentage d'acquisition
Maîtrise des bases de la géométrie spatiale	331	56 %
Utilisation convenable du calcul littéral	101	17 %
Aisance correcte dans la manipulation de grandeurs	490	82 %
Bonne compréhension de l'information chiffrée	312	52 %
Analyse pertinente de productions d'élèves	366	62 %
Bonne connaissance didactique de la proportionnalité	441	74 %

On peut en tirer les enseignements suivants.

- Les notions importantes enseignées en cycle 3, telles que la proportionnalité ou les grandeurs quotients, sont bien maîtrisées par les trois quarts au moins des candidats.
- La géométrie dans l'espace est globalement maîtrisée par un peu plus de la moitié des candidats ; cependant, 44 % d'entre eux montrent des faiblesses inquiétantes dans ce domaine. C'est d'autant plus regrettable que les notions mises en jeu concernaient davantage la perception spatiale (vision en perspective, modélisation de situations planes dans l'espace, patron d'un solide) que les calculs de grandeurs (longueurs, volumes). Il faut rappeler que les qualités attendues d'un futur professeur d'école sont de développer auprès des élèves les compétences géométriques à partir justement de situations de l'espace, plus immédiatement perceptibles par les élèves.
- Les questions didactiques autour de la proportionnalité sont bien réussies, par 74 % des candidats. Cela marque un progrès certain par rapport au concours 2014, où la réussite sur ces mêmes questions n'était que de 41 %. Ce constat satisfaisant autorise à penser que les remarques formulées dans le précédent rapport de l'épreuve de mathématiques aient été prises en compte par les candidats, ainsi que dans les préparations assurées par l'ESPÉ.
- L'analyse des productions d'élèves donne une bonne satisfaction globale chez les candidats, qui en montrent une maîtrise correcte pour 62 % d'entre eux. Ce score est analogue à celui de 2014. C'est relativement décevant, au regard du fait que le simple bon sens permettait de répondre correctement à la plupart des questions posées.
- Les notions au programme du collège mais qui ne sont pas envisagées à l'école primaire sont mal réussies. C'est le cas des notions sur les statistiques et les probabilités (52 % de réussite) ; c'est le cas comme chaque année pour ce qui est du calcul littéral, réussi par moins d'un candidat sur cinq. Ces points doivent faire l'objet d'un travail suivi par les futurs candidats.

III – Conseils aux futurs candidats

Afin de mieux se préparer à l'épreuve de mathématiques, il est tout d'abord recommandé d'avoir une bonne connaissance du programme du collège. Cela vaut pour le contenu, mais aussi pour la philosophie de ce programme, qui est précisée dans le bandeau introductif, et déclinée dans les nombreux documents ressources, tous disponibles sur le site *Éduscol*. C'est ainsi notamment que les candidats au concours doivent se préparer :

- à résoudre des tâches complexes, et des problèmes ouverts ;
- à des questions de base sur le tableur (utilisation de formules de calcul, adressages absolu et relatif, ...) et sur les logiciels de géométrie dynamique, même si le sujet 2015 ne requérait pas ces outils numériques :

- à des questions où la prise d'initiative est sollicitée ;
- à rédiger un raisonnement géométrique avec rigueur et précision ;
- à comprendre l'information à travers un texte, un tableau, un graphique, un document ;
- à posséder des rudiments sur les expériences aléatoires et les probabilités, qui sont désormais enseignées au niveau du collège parce qu'elles jouent un rôle important dans la formation du futur citoyen. Le candidat doit également s'exercer à réfléchir sur l'information chiffrée à partir des indicateurs chiffrés de la statistique.

Les bases du calcul littéral font partie des attendus pour un futur professeur du collège, et ne doivent pas être négligés au prétexte qu'ils ne sont pas enseignés à l'école. En effet, l'apprentissage des collégiens dans ce domaine se prépare en amont, dès l'école primaire ; il est nourri de situations porteuses de sens, envisagées avec des abords numériques nombreux et variés, notamment l'usage d'un tableur. Il n'est pas inutile de rappeler que, pour enseigner au niveau n , un professeur doit avoir lui-même des compétences au niveau $n + 2$, afin de connaître les enjeux et le sens de son enseignement. Dans le domaine du calcul littéral, les bases requises pour un candidat au concours sont celles attendues d'un collégien, c'est-à-dire :

- savoir substituer une valeur numérique à une lettre ;
- savoir prendre une lettre pour désigner une grandeur inconnue ;
- mettre en œuvre un calcul littéral simple : réduire, développer, factoriser, utiliser une identité remarquable ;
- connaître les techniques usuelles de résolution d'une équation du premier degré à une inconnue ;
- savoir utiliser le calcul littéral pour démontrer une propriété générale.

La rigueur est un élément important d'appréciation. On attend d'un candidat qu'il cite un théorème utilisé, qu'il respecte les notations en vigueur, qu'il structure sa pensée dans le déroulement d'un calcul ou dans celui d'une démonstration.

La précision du vocabulaire mathématique est également requise. Il n'est pas tolérable notamment de relever dans certaine copie que « *les fractions sont soit des nombres ronds soit des nombres à virgule* ». Outre le fait que le candidat, auteur malheureux de cette perle, méconnaît la nature des fractions, dont certaines ne sont ni entières ni décimales, la phrase révèle une imprécision dommageable sur le vocabulaire.

Le délayage doit être évité, au profit de la concision et de la précision.

On attend d'un candidat qu'il soit honnête. Lorsque le candidat ne sait pas résoudre une question, il est préférable qu'il l'admette clairement.

La qualité des écrits doit désormais faire l'objet d'une attention particulière de la part du candidat, sous peine d'être pénalisé. Un futur professeur d'école doit en effet montrer une bonne maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, grammaire, vocabulaire), mais doit également présenter des écrits lisibles sur sa copie.

Concours de recrutement des professeurs d'école – Session 2015
Épreuves d'admissibilité
Rapport sur l'épreuve écrite de Français

I - Résultats généraux

598 travaux ont été corrigés :
LGE Concours externe public : 503 ;
LHE concours externe privé : 32 ;
LVE Concours 3^e voie : 58 ;
LDI Second concours interne : 5

La moyenne de l'ensemble des travaux s'élève à 18,68 points sur 40, pour une médiane établie à 19 points. La copie la plus faible obtient 0,5 pt et la meilleure 35,5 pts.

74 copies se sont vu attribuer une note éliminatoire, inférieure ou égale à 10, soit 12,40 % des travaux. 265 copies ont été notées entre 10 et 20 points, soit 44,39 % des travaux.

Au total : 56,79 % des copies n'obtiennent pas la moyenne.

Parmi les 258 copies qui ont obtenu la moyenne, soit 43,21 %, 26 obtiennent plus de 30 sur 40, soit 4,36 %.

II - Une épreuve renouvelée

Les candidats ont eu à passer une épreuve renouvelée comportant deux nouveautés principales depuis la session 2014 :

- la qualité de la langue est prise en compte à hauteur de 5 points, de manière positive et non sous la forme de pénalités : ces 5 points pouvant s'ajouter aux 35 points répartis au fil des exercices pour arriver à un total de 40 ;
- la troisième partie du sujet, intitulée « analyse critique de supports d'enseignement », notée sur 13 points, demande aux candidats d'analyser une situation pédagogique, sous différentes modalités.

Les deux premières parties, notées chacune sur 11 points, demeurent proches de l'ancienne épreuve :

- une question relative à un corpus de textes demandant une production argumentée ;
- une série de questions permettant de déterminer l'état de connaissance de la langue du candidat.

1 Résultats par exercice

- 5,62 pts sur 11 pour la première partie « Question relative aux textes proposés » ;
- 5,29 pts sur 11 pour la deuxième partie « Connaissance de la langue » ;
- 4,73 pts sur 13 pour la troisième partie « Analyse de supports d'enseignement » ;
- 3,01 pts sur les 5 possibles en langue, à partir d'une grille de critères académique dont les exigences ont paru adaptées au concours.

2 Remarques et préconisations à partir des synthèses des correcteurs académiques Le sujet, globalement, a été jugé adapté aux enjeux et aux exigences du concours. La troisième partie, par sa nature didactique et pédagogique, s'inscrit bien dans une démarche professionnalisante.

Première partie

La qualité du corpus et l'intérêt des textes favorisent analyse et production argumentée. On pouvait aisément étudier l'évolution historique de la question de l'éducation des filles. Plusieurs défauts majeurs cependant, qui relèvent pour certains des principes de l'exercice, empêchent sa réussite dans un grand nombre de travaux :

- difficultés à proposer un plan pertinent voire absence de problématique (certains travaux abordent chacun des quatre textes dans leur ordre de présentation, sans aucune mise en perspective analytique) ;
- tendance à la paraphrase ;
- difficultés à construire un discours qui progresse, qui soit cohérent, qui mette les textes en perspective. L'absence ou la pauvreté des liens logiques et le manque de maîtrise des termes modalisateurs ne permettent pas d'établir la cohérence du propos d'analyse ;
- difficultés à maîtriser le sens des textes (la distance ironique, très souvent, n'a pas été perçue dans le texte de Zola, accusé parfois de refuser toute éducation pour les filles comme s'il reprenait à son compte, dans son roman, le propos de ses personnages, monsieur et madame Vuillaume ; le poids de l'opinion commune et de la tradition, justifiant les inégalités éducatives entre filles et garçons ainsi que l'argument de la « faiblesse naturelle » des femmes pour expliquer et accepter ces inégalités éducatives, sensibles chez les auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècles, ont été minorés, particulièrement pour l'extrait de Rousseau, ce qui aboutit à de nombreux contresens.

La contextualisation pertinente des extraits s'avère également limitée : les candidats doivent convoquer une culture générale, acquise au cours de la scolarité du collège et du lycée, pour tenir les textes à bonne distance d'analyse et ne pas se tromper, parfois radicalement, sur leur sens.

Deuxième partie

La présence d'un exercice d'orthographe (II-3) a été perçue comme un point éminemment positif. Un certain nombre de travaux confondent ou ignorent classes grammaticales et fonctions essentielles. Ne pas maîtriser en ces domaines des notions attendues des élèves à la fin de la scolarité obligatoire, au Palier 3, interdit bien évidemment la réussite de cette partie de l'épreuve.

Les candidats doivent, lorsqu'il s'agit de donner nature ou fonction de termes choisis par les exercices, proposer une réponse discriminante : suffisamment précise pour ne pas permettre de confusion et exempte d'informations inutiles. Lorsqu'il s'agit de la fonction d'un terme, on précise traditionnellement : sujet du verbe « ##### » ; COD du verbe « ##### » ; complément circonstanciel de lieu de « ##### », etc.

Le classement des erreurs, dans l'exercice 3, a été souvent imprécis, confus ou incomplet. S'il est pertinent, on peut parfaitement accepter un classement des erreurs fondé sur une terminologie savante (phonogrammes / morphogrammes / logogrammes) ; on peut également accepter, bien évidemment, un classement fondé sur des termes plus scolaires (cf. corrigé national : erreurs lexicales / erreurs grammaticales / homophones grammaticaux). L'essentiel consistant à proposer un classement complet et pertinent des erreurs.

Dans l'exercice 4, on attendait la mise en lumière du sens du terme en contexte, pas seulement son sens usuel, et donc la mise au jour de sa connotation péjorative ou dépréciative.

Troisième partie

Plusieurs raisons expliquent que cette partie ait été nettement la moins maîtrisée par les candidats cette année :

- elle supposait une compétence de lecteur fondamentale, la maîtrise de l'implicite (le texte de Bernard Friot n'a pas toujours été compris) ;
- elle supposait également la connaissance et la maîtrise d'un enjeu essentiel pour l'élève : la capacité à inférer pour accéder au sens d'un texte ;
- elle supposait enfin, dans l'exercice 3, la capacité à proposer une construction de séance qui ne reproduise pas un déroulé type, quel qu'il soit, mais qui réfléchisse à un scénario pédagogique adapté à la compétence précise visée : améliorer la capacité des élèves à inférer des informations implicites.

Exercice 1 – la notion d'inférence n'a pas été exigée en tant que telle ; la réponse devait expliciter la compétence précise à concevoir des informations nouvelles, implicites, à partir du repérage et de la mise en rapport d'informations explicites.

Exercice 2 – on attendait du candidat qu'il soit capable de comprendre et d'expliquer les enjeux pédagogiques de la question « Quels sont les mots du texte qui t'ont permis de répondre ? ». On consultera les propositions détaillées du corrigé national.

Exercice 3 – peu de travaux proposent des scénarios pédagogiques pertinents et construits. Il paraît difficile de concevoir une séance dont la finalité n'a pas été déterminée avec soin lors de la réflexion didactique en amont du cours : améliorer la capacité des élèves à inférer des informations implicites. En l'absence de cet objectif, les réponses ont proposé des moments pédagogiques (travail en groupe – échange – lecture...) enchaînés sans justification, de manière un peu mécanique parfois, comme s'il existait un déroulé de séance type en CM1.

Exercice 4 – la notion de « trace écrite » n'est pas toujours connue. Quasiment aucun candidat n'a proposé de faire participer les élèves à la conception ou à la formulation de la trace écrite, alors que toute démarche heuristique contribue par essence à leur autonomie.

III - Conseils aux candidats

Certains travaux témoignent d'une préparation sérieuse, font montre de qualités d'analyse et de rédaction. D'autres interrogent, tant les lacunes sont importantes dans tous les domaines : savoirs fondamentaux dans le domaine de la langue, maîtrise de l'orthographe, capacité à organiser et développer son propos. Et que dire de copies illisibles, sans soin ni mise en page, qui parfois ne sont pas intégralement rédigées... Pour être capable d'enseigner, les candidats doivent maîtriser la langue écrite.

Le concours demande donc la maîtrise d'un certain nombre de compétences et le respect d'attentes essentielles :

- une écriture et une présentation soignées. « [L]es copies se doivent d'être, *a minima*, lisibles : une graphie claire, une présentation propre et ordonnée font partie de ce qui est exigible » (rapport 2012). Manque de soin, ratures, écriture négligée ou illisible n'ont aucune place dans un tel concours ;
- une pleine maîtrise de sa propre langue écrite. Une orthographe fautive, une expression rendant compte sans exactitude, sans organisation ou sans clarté de la pensée rendent impossible l'enseignement de la langue auprès des élèves ;
- des connaissances grammaticales et linguistiques fondamentales dans les grands domaines que recouvre la langue : orthographe (principes, mécanismes, règles, usages) ; morphologie ; syntaxe (notamment la capacité à produire une analyse exacte de phrases complexes) ; lexique (sens hors contexte ou en contexte ; formation) ;
- la maîtrise d'une taxinomie simple mais pertinente, précise et complète. Lacunes et imprécisions en ce domaine interrogent, à bon droit ;
- la capacité à faire des choix dans la formulation de ses réponses. Il ne s'agit pas de multiplier les tentatives en se disant que le jury séparera le bon grain de l'ivraie mais d'oser proposer une réponse circonscrite au champ précis déterminé par la question que l'on traite ;
- la capacité à organiser son propos, qu'il s'agisse d'analyse ou de réponses à des questions ;
- la capacité à rendre compte de son analyse de la langue. La clarté de la composante métalinguistique des propos développés, essentielle dans tout acte pédagogique ayant trait à l'explicitation du fonctionnement de la langue, doit être présente chez des candidats qui se destinent à l'enseignement.

Pour conclure, le jury invite les candidats, au-delà des préconisations qui précèdent, à ne pas négliger la culture littéraire générale. Ils auront à enseigner la langue mais contribueront également à la formation esthétique, morale et culturelle de leurs futurs élèves ; ce qui suppose d'abord de maîtriser le sens des textes, littéraires notamment. Cela ne peut s'acquérir sans fréquentation régulière des œuvres poétiques, dramatiques et narratives.

« Voir : Annexe – français – pouvoir lire un texte littéraire ».

Annexe – français – pouvoir lire un texte littéraire

1 - la maîtrise de l'information dans un document textuel – progressivité possible

Information explicite correspondant à une seule occurrence (pas d'inférence)
Information explicite correspondant à deux occurrences successives explicites (inférence simple)
Information implicite correspondant à deux occurrences successives dont une implicite (inférence complexe – niveau 1)
Information implicite correspondant à un réseau d'occurrences successives, explicites ou implicites mais présentes dans le texte (inférence complexe – niveau 2)
Information implicite supposant également la maîtrise d'un élément extérieur au texte : enjeu de la maîtrise d'une partie de l'univers de référence du texte = sollicitation de la culture du lecteur (inférence complexe – niveau 3)
Information implicite supposant la maîtrise de plusieurs éléments extérieurs au texte dont le réseau est à établir : enjeu de la maîtrise de l'univers de référence du texte = sollicitation d'une culture universelle chez le lecteur (inférence complexe – niveau 4)

2 - une approche propre aux textes littéraires

– qu'est-ce qu'un texte littéraire ?¹

- trois constantes cumulées peuvent en dessiner une définition possible :
 - un travail de la forme : l'esthétique ;
 - la « communication différée » : le fait que les textes littéraires puissent être reçus au-delà de la période de leur création ;
 - **« un caractère de destination aléatoire » : le fait, évident mais essentiel, que l'œuvre littéraire, à la différence des autres textes, ne vise pas un lectorat de manière close et définie. Même lorsque l'on prétend écrire pour son temps, la postérité, la jeunesse, les femmes, ses semblables, soi, les opprimés..., on ne peut pas savoir qui seront ceux qui liront l'œuvre littéraire ni les choisir de manière exclusive ;**
- malgré ce qu'enseigne parfois la tradition scolaire, *les deux premières constantes ne suffisent pas à distinguer le texte littéraire, puisqu'elles peuvent concerner tous les types de textes* (juridique, scientifique, culinaire, politique...) : tous les textes relèvent d'une esthétique propre – tous les textes peuvent être reçus après leur période de création ;
- **c'est bien la troisième constante, combinée aux deux premières, qui devient distinctive du littéraire.**

– des implications majeures à cette caractéristique distinctive du texte littéraire

- puisque, par nature, on ne peut pas choisir ni savoir pour qui on écrit, **le texte littéraire doit inventer son lectorat, le séduire, le charmer, au sens fort du terme, l'inviter à la lecture.** Il est possible que l'épisode du chant des Sirènes raconte depuis des siècles, de manière simple et profonde, le charme envoûtant voire irrésistible du chant littéraire ;
- des implications didactiques et pédagogiques évidentes. Les professeurs qui font découvrir les textes littéraires en classe, dans le premier et le second degré, connaissent bien **les ruses déployées par l'œuvre littéraire pour attirer et conserver son lecteur.**
- **Une typologie simplifiée possible :**
 - s'adresser au lecteur, sous différents modes, parfois paradoxaux (de l'invitation à la provocation polémique, voire à son éviction) ;
 - permettre au lecteur une identification avec un ou des personnages (le parcours unique du personnage devenant symbolique ou universel) ;
 - défier son intelligence (fondement du récit policier ou tradition de l'hermétisme poétique) ;
 - créer avec lui une complicité intellectuelle, pour faire adhérer à une thèse notamment (fonction fondamentale de l'humour comme mode critique – fonction du décalage ironique) ;
 - créer avec lui une complicité ou une proximité sensibles, affectives ou émotionnelles ;
 - distribuer les informations de manière complexe, en offrant une grande place à l'implicite [cf. tableau ci-dessus]. Il s'agit de parier sur l'intelligence du lecteur, de manière paradoxale en apparence : ne pas donner immédiatement un accès explicite au sens du texte, en jouant sur des inférences parfois complexes, oblige le lecteur à mobiliser son attention, à rester dans le questionnement du texte.

¹Source : *L'enseignement littéraire*, Paul Aron et Alain Viala, PUF collection Que sais-je ?, n°3749, p.12.

- **cela signifie donc que, souvent, pour séduire son lecteur, le texte littéraire choisit délibérément une ou des stratégies qui empêchent une lecture immédiate, facile ou univoque.** Les textes littéraires sont donc très souvent résistants.
- **Quelques caractéristiques majeures plus détaillées² :**
 - multiplier les « blancs » du texte. A dessein, l'auteur n'offre pas toutes les informations nécessaires à la compréhension du texte : le lecteur va devoir inférer pour tenter d'explicitier l'implicite ;
 - conduire délibérément le lecteur à une compréhension erronée dans un premier temps (par une rétention d'informations calculée) ;
 - choisir un point de vue inattendu, ambigu ;
 - choisir des points de vue multiples qui entretiennent confusion ou contradiction ;
 - perturber la construction chronologique du récit ;
 - enchâsser ou imbriquer plusieurs récits ;
 - multiplier les ellipses narratives ;
 - effacer les relations de causes à effets ;
 - rendre complexe la compréhension de l'univers de référence du texte ;
 - pratiquer l'intertextualité de manière complexe ou implicite (parodie, pastiche, référence implicite, allusion) ;
 - jouer avec les lois du genre ou du type du texte ;
 - masquer les valeurs que l'on défend ou rendre difficile la distinction entre héros positif et héros négatif ;
 - jouer sur les écarts entre texte et illustration pour les albums ;
 - fonder son texte sur le paradoxe* [*contre la logique et/ou contre la doxa, l'opinion la plus commune], etc.

– lire un texte littéraire : la fonction du lecteur

- **« un texte veut que quelqu'un l'aide à fonctionner »** Umberto Eco, *Lector in fabula*, 1979, p.66. L'œuvre littéraire assigne un rôle actif au lecteur. Sans sa collaboration active, le sens du texte n'est pas révélé ; un texte littéraire « vit sur la plus-value de sens qui y est introduite par le destinataire ». La capacité essentielle attendue du lecteur est bien la compréhension d'un réseau d'informations, ce qui suppose qu'il soit peu à peu capable d'inférer, à partir d'éléments explicites et implicites ;
- **la notion de « stratégie³ » de lecture.** Le rôle assigné au lecteur étant déterminant et complexe, on crée peu à peu chez lui la maîtrise de la notion de stratégie. De manière simplifiée, il s'agit de faire prendre conscience à l'apprenti lecteur de deux enjeux essentiels, de façon à éclairer sa fonction herméneutique :
 - **qui suis-je face au texte ?** L'identité du lecteur n'est pas la même selon le texte lu. Ce fait évident gagne à être explicité. Quelques exemples : je ne suis pas le même lorsque je lis un texte de loi (citoyen), une consigne scolaire (élève), une règle du jeu ou un texte de théâtre (joueur), une fable (être moral), etc ;
 - **que dois-je faire face au texte ?** La nature du texte détermine ce que le lecteur est censé faire lorsqu'il le reçoit. Cette seconde réalité d'évidence gagne elle aussi à être explicitée. Quelques exemples : recette, information, mode d'emploi, énoncé, trace écrite, légende accompagnant une carte de géographie, poème, etc.

– lire un texte littéraire : comprendre et interpréter⁴

- les spécialistes de l'apprentissage de la lecture s'accordent sur ce point : la progression qui consisterait à poser rapidement une « compréhension littérale » première avant d'engager le lecteur dans une « compréhension fine » ne correspond pas à la nature des textes complexes, littéraires particulièrement. *Il est illusoire de penser que la compréhension littérale première existe, sauf à supposer que, d'emblée, les apprentis lecteurs maîtrisent une lecture capable d'inférer et de mettre au jour l'implicite. La capacité à lire entre les lignes n'existant pas d'emblée et étant une nécessité, elle est à construire dès le début de l'apprentissage de la lecture ;*
- *si la compréhension demeure la finalité de la lecture, c'est avec l'interprétation qu'elle doit entretenir des liens essentiels.* Deux grandes possibilités, qui demandent à être affinées et détaillées, et qui peuvent se combiner de manière dialectique :
 - l'interprétation à conduire **avant** d'arriver à la compréhension du texte : le travail sur les blancs du texte. *Le processus d'interprétation est inclus dans le processus de compréhension ;*
 - l'interprétation à conduire **après** compréhension du texte, lorsque le lecteur, qui a compris le texte, ne perçoit pas sa finalité ou son intention.

²Source : *Lire la littérature à l'école*, Catherine Tauveron, Hatier, 2002. Dans ses publications, l'auteure distingue deux modes de la richesse complexe des textes, qui peuvent être combinés : le « réticent » et le « proliférant ».

³Source : *Lector & Lectrix – Apprendre à comprendre les textes*, Sylvie Cèbe, Roland Goigoux et alii, Retz, 2012.

⁴cf. note n°2.

Concours de recrutement des professeurs d'école – Session 2015
Épreuves d'admission

Références : Journal officiel

JORF n°0099 du 27 avril 2013

ARRETE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR: MENH1310119A

La nature et le déroulement des épreuves d'admission sont définis par l'arrêté du 19 avril 2013 cité plus haut, auquel les candidat(e)s doivent se reporter.

Les candidat(e)s ont montré lors des épreuves des niveaux très hétérogènes. Certain(e)s présentaient des connaissances solides et une réflexion déjà bien installée, d'autres en revanche ont montré des connaissances superficielles (voire inexistantes) et une préparation tout à fait insuffisante.

On attend des candidat(e)s qu'il(elle)s fassent preuve d'un minimum de culture générale (surtout dans le domaine proposé) pour ce qui est, au moins, de celles qui permettent d'enseigner les programmes.

L'expression et la communication sont des aspects importants, pour ne pas dire fondamentaux, en particulier lors de l'exposé. On rappellera qu'une voix posée mais modulée, la capacité à insister sur certains aspects, sont des atouts pour le (la) candidat(e). Inévitablement, les membres de la commission se poseront la question de savoir si le (la) candidat(e) sera entendu(e) par les élèves, s'il (elle) saura retenir leur attention.

De même, le registre de langue doit être celui que l'on peut attendre d'un(e) professeur(e) des écoles. On rappellera enfin qu'une tenue vestimentaire et une posture correctes devant la commission sont, à minima, nécessaires.

I - ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Nombre de candidat(e)s : 457

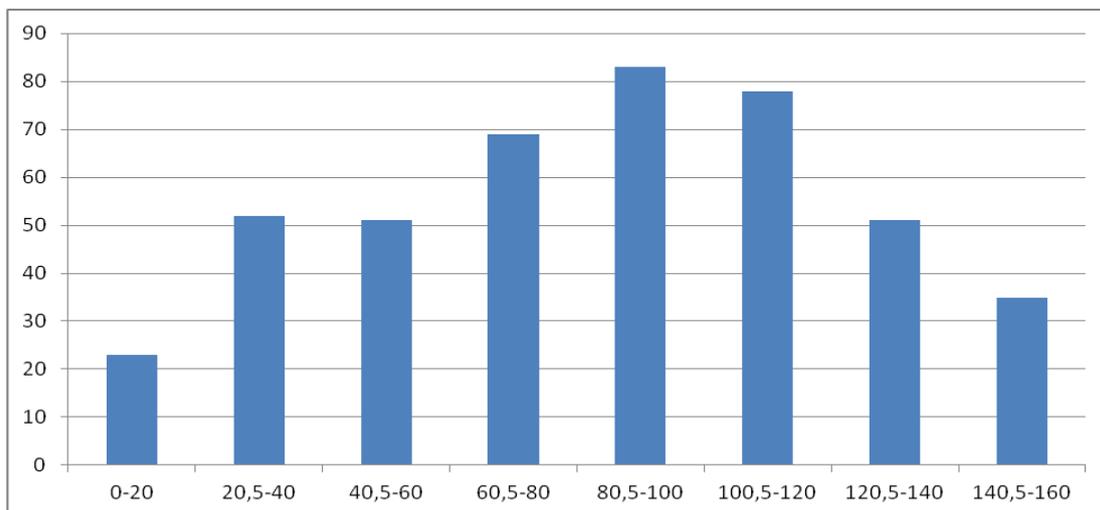
15 candidatures admissibles se sont révélées irrecevables avant les épreuves d'admission (pièces du dossier non fournies) ou ont abandonné pendant la durée des deux épreuves d'admission.

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : 442

Moyenne générale épreuve 1 et 2 cumulées : **84,83/ 160**

Répartition des notes

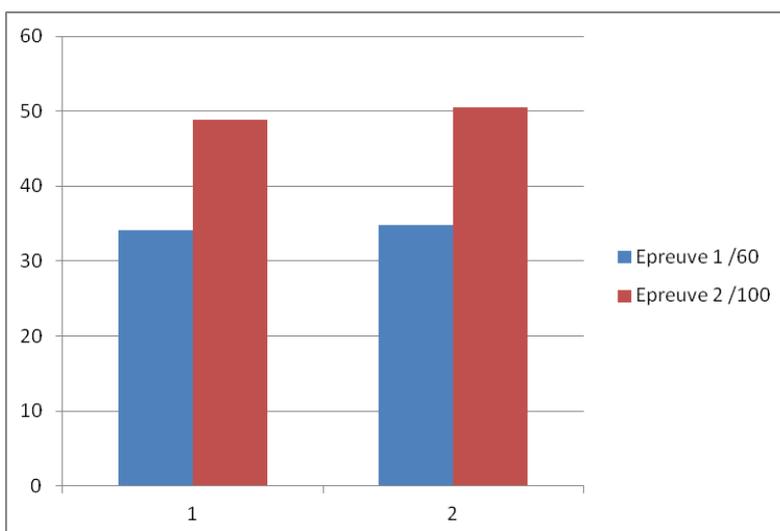
0-20	20,5-40	40,5-60	60,5-80	80,5-100	100,5-120	120,5-140	140,5-160
23	52	51	69	83	78	51	35



3 candidat(e)s seulement ont obtenu le maximum de 160 points.

Moyennes : répartition par sexe

	Hommes	Femmes
Epreuve 1 /60	34,21	35,25
Epreuve 2 /100	49,05	51,43



II - ÉPREUVE 1 : présentation d'une mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du(de la) candidat(e).

1 Nature de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du(de la) candidat(e) dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le(la) candidat(e) remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il(elle) a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au(à la) président(e) du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury. Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu,
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le (la) candidat(e) (vingt minutes)
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

2 Présentation des résultats

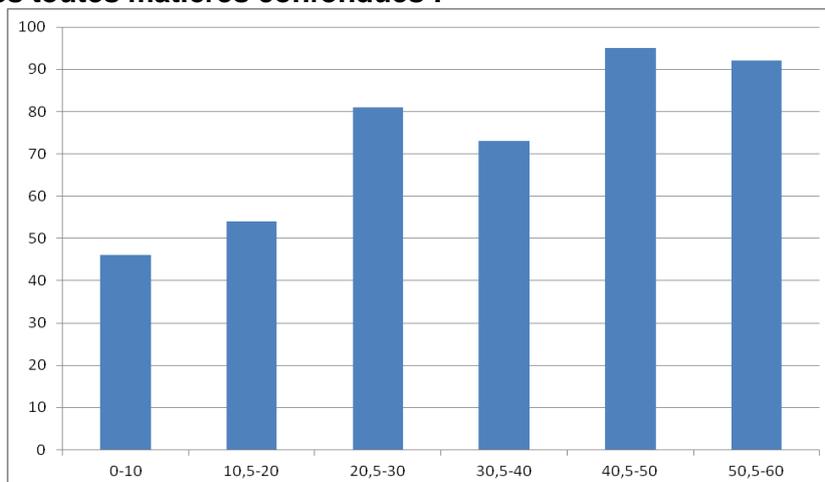
Moyenne totale de l'épreuve : **34,73 / 60**

Note la plus basse : 0,25/60

Note la plus haute : 60/60

22 candidat(e)s ont obtenu la note maximale de 60.

Répartition des notes toutes matières confondues :



Notes obtenues aux deux parties de l'épreuve :

	EXPOSE	ENTRETIEN
Note la plus haute	20	40
Note la plus basse	0,25	0
Moyenne	12,6	22,67

Durée moyenne de l'exposé : **18,65 minutes**

Exposé le plus court : **5 minutes**

Nombre de candidat(e)s par domaine initialement :

	TOTAL	%
Géographie	37	8,10
Histoire	110	24,07
Éducation Musicale	48	10,50
Histoire des Arts	20	4,38
Sciences et Technologie	151	33,04
Arts Visuels	29	6,35
Enseignement Civique et Morale	62	13,57
Nombre de candidat(e)s par concours	457	100,00

Cycles concernés par les dossiers des candidat(e)s présent(e)s :

	C1	C2	C3
Nombre de dossiers	36	77	329
% représenté	8,14	17,42	74,43

Résultats par domaines :

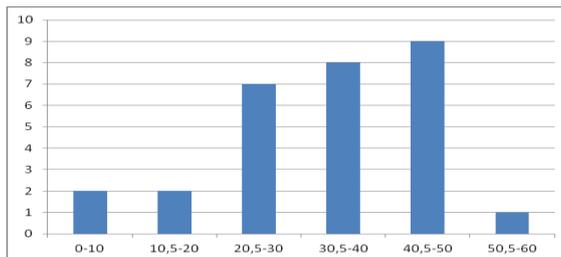
	Candidat(e)s inscrit(e)s	Candidat(e)s présent(e)s	Note la + basse /60	Note la + haute /60	Moyenne /60
Arts visuels	29	29	2	54	33,28
Éducation musicale	48	45	3	60	32,33
Ens. Civique et Moral	62	61	0,25	60	35,19
Géographie	37	36	1	60	32,49
Histoire	110	107	1	60	34,22
Histoire des arts	20	17	10	60	36,12
Sciences et technologie	151	147	1,5	60	36,32

Domaine : Arts visuels

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **29**

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : **29**

Répartition des notes

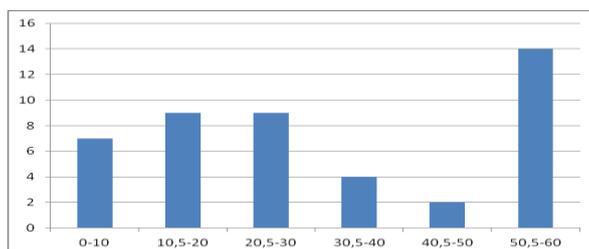


Domaine : éducation musicale

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **48**

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : **45**

Répartition des notes

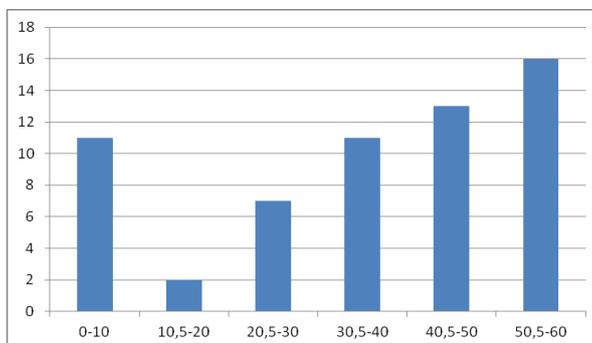


Domaine : enseignement civique et moral

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **62**

Nombre de candidat(e)s présents : **61**

Répartition des notes

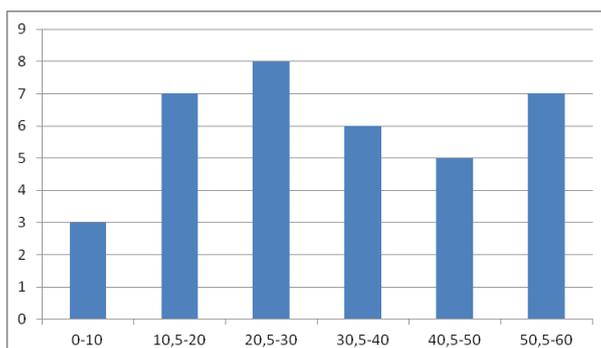


Domaine : géographie

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **37**

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : **36**

Répartition des notes

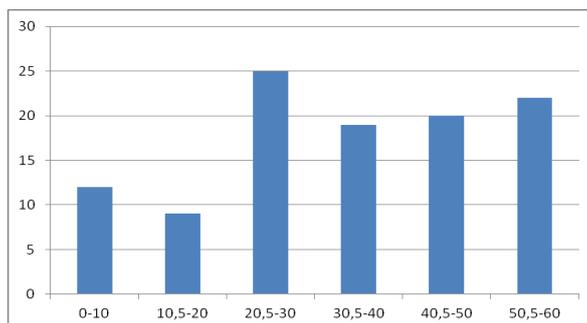


Domaine : histoire

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **110**

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : **107**

Répartition des notes

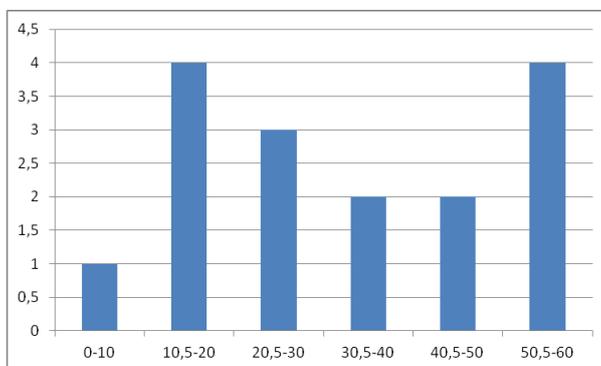


Domaine : histoire des arts

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **20**

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : **17**

Répartition des notes

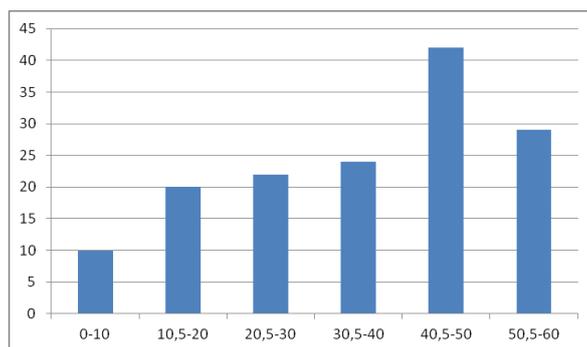


Domaine : sciences et technologie

Nombre de candidat(e)s ayant choisi ce domaine : **151**

Nombre de candidat(e)s présent(e)s : **147**

Répartition des notes



3 Les dossiers

74,43 % des dossiers remis portaient sur des séquences proposées au cycle 3. Ils représentaient un panel assez divers du point de vue des contenus et de la qualité des propositions rapportées.

Il est regrettable que seulement 8,14 % des dossiers concernent le cycle 1. Les candidat(e)s ayant présenté des séquences dans ce cycle ayant globalement obtenu de très bonnes notes.

Les parties théoriques autant que les séquences étaient moins diverses quant à leurs contenus que l'année précédente. Elles se montraient très clairement beaucoup plus standardisées, et les candidat(e)s ayant pris le risque de présentations sortant de ces standards ont, le plus souvent, été favorablement remarqués.

Cette année encore, il apparaît que, pour trop de candidat(e)s, les éléments théoriques ne sont pas assez maîtrisés. Ils se limitent pour certains aux éléments exposés dans le dossier. De nombreux candidat(e)s doivent d'ailleurs les relire pour répondre aux questions des commissions. Certain(e)s se montrent même incapables de les comprendre lorsqu'il(elles)s sont invités à les expliciter.

Les dossiers en eux-mêmes étaient mieux construits et équilibrés. Les candidat(e)s semblent avoir pris en compte les remarques du précédent rapport de jury et les sources citées dans les dossiers sont globalement mieux utilisées et maîtrisées. Il est cependant rappelé qu'il faut élargir et approfondir ses connaissances par la lecture d'ouvrages théoriques pour dépasser la simple consultation de sites internet.

L'évaluation et la différenciation ont été globalement mieux intégrées dans les séquences proposées et abordées de manière moins superficielle. Cependant, on continue à attendre des candidat(e)s qu'il(elle)s soient en capacité de prendre en compte **avant la séance** la diversité des élèves qui leur seront confiés afin d'éviter les échecs et les difficultés plutôt que de tenter de remédier ces difficultés *a posteriori*.

Les Techniques Usuelles, de l'Information et de la Communication (TUIC) sont trop rarement utilisées comme on serait en droit de l'attendre. On attend d'un(e) futur(e) enseignant(e) qu'il(elle) soit en capacité de maîtriser, certes, lui-même les principales utilisations d'objets numériques, mais aussi de les intégrer pleinement à sa pratique quotidienne.

La transversalité est le plus souvent abordée. Elle n'est cependant pas assez anticipée et les compétences visées sont trop souvent cloisonnées au domaine présenté.

Attention à l'orthographe ! Le nombre d'erreurs orthographiques trouvées, cette année encore, dans certains dossiers est simplement inacceptable.

Plus spécifiquement :

- **Sciences**

De nombreux(ses) candidat(e)s proposent une approche liée à la démarche d'investigation en sciences. Il serait bon que les séquences reprennent cette démarche et qu'il en maîtrise au moins les contenus. En ce sens, l'étude documentaire fait certes partie des possibilités, mais il est dommage que l'on se cantonne à cette seule étude dans une démarche d'investigation.

Il semble important de redire aussi aux candidat(e)s que la démarche scientifique s'appuie d'abord sur l'observation et la manipulation du réel avant l'introduction du document et/ou de la modélisation.

Les travaux et approches didactiques de la fondation « La Main à la Pâte » sont très souvent cités. Encore faut-il, lorsque c'est le cas, connaître correctement les démarches inhérentes à ces dispositifs et les mettre en pratique.

- **Enseignement civique et moral**

Les prestations des candidat(e)s se sont montrées beaucoup plus disparates cette année. Seul(e)s les meilleur(e)s ont su établir un véritable lien entre les bases scientifiques exposées et la séquence présentée.

- **Histoire Géographie**

Lorsque cela est possible, le lien entre l'actualité et le sujet exposé est apprécié.

Une connaissance minimum de la géographie de la France est indispensable (savoir situer une grande ville, une région ...) surtout quand ces éléments sont évoqués ou étudiés dans le dossier.

En histoire, les fondamentaux chronologiques doivent être maîtrisés. On a quelquefois des doutes sur l'auteur de ce dossier au vu du manque d'appropriation de ce dernier par le(la) candidat(e) lui(elle)-même. En général les documents supports sont pertinents en revanche leur exploitation n'est pas toujours en phase avec les objectifs et les compétences visées.

- **Arts visuels et histoire des arts**

Il s'agit de faire des choix dans les documents proposés, et non recueillir telles quelles des informations encyclopédiques pour les compiler.

Il est important de bien mettre en évidence les notions précises, les acquisitions effectives des élèves et pas seulement les objectifs généraux.

- **Musique**

Il faut approfondir les liens entre la musique et l'histoire des arts et se questionner plus avant sur les enjeux de la musique et sur l'impact que cela a à l'école.

Il semble important aussi de s'informer des éléments récents de recherche, de bien adosser les fondements scientifiques à la didactique qui doivent être liés pour développer la partie pédagogique.

4 L'exposé

Durée moyenne : 18,65 minutes (exposé le plus court : 5 minutes). Quelques candidat(e)s ont dû être arrêté(e)s par leur commission au terme des 20 minutes mais, dans leur grande majorité, les exposés montraient une très bonne maîtrise du temps et une préparation sérieuse de ce point de vue.

Lorsqu'ils sont accompagnés d'éléments numériques (35 % des dossiers présentés), ces éléments numériques ne sont pas toujours exploités, voire présentés lors de l'entretien. Lorsqu'ils le sont, ils viennent globalement étayer les propos.

Les candidat(e)s ayant choisi de soutenir leur exposé d'un support numérique ont, le plus souvent, tiré un bon parti de leur support. Si les commissions ne se montrent pas forcément plus favorables lorsque l'exposé est appuyé sur une présentation active (certain(e)s candidat(e)s sont apparus clairement en difficulté dans la gestion minimale de leur propre production !), il n'en reste pas moins qu'un exposé dynamique traduit le plus souvent la capacité de synthèse d'un(e) candidat(e) et offre une meilleure appréhension de la logique de la construction de son raisonnement. Il est donc plutôt conseillé, autant que faire se peut, de s'appuyer sur des documents, des illustrations (là aussi en nombre limité, mais choisis pour leur caractère explicite), ce qui signifie que la production d'un CD, avec le dossier, est en général un point positif. Certain(e)s candidat(e)s n'ont absolument pas su tirer parti des éléments numériques joints au dossier. Une présentation visuelle ne doit en aucun cas se contenter de « recopier » les phrases du dossier pour les lire oralement.

Les domaines choisis étant le plus souvent des domaines de formation spécifique des candidat(e)s, certain(e)s apparaissent, lors de l'entretien, en grande difficulté pour synthétiser l'essentiel des connaissances qui doivent être la base des apprentissages proposés en classe.

Conseils et recommandations aux candidat(e)s :

- lors de la présentation, il faut absolument éviter de faire une « lecture » ou d'apprendre « par cœur » le dossier pour le réciter devant la commission. On attend du(de la) candidat(e) qu'il(elle) ait déjà pris des distances au regard des propos écrits et qu'il(elle) puisse, de manière réflexive, montrer que sa réflexion, depuis les séances présentées, a encore cheminé et se prolonge ;
- faire un plan introductif et s'y tenir. Faire ressortir les points essentiels (le cas échéant s'affranchir de la chronologie associée au dossier). Les candidat(e)s doivent se décentrer du dossier lors de leur présentation, en compléter l'approche ;
- comme dans le dossier, il faut veiller à l'équilibre entre théorie et pratique dans la gestion du temps de l'exposé ;
- lors de la présentation (et lors de l'entretien), montrer que l'on maîtrise les éléments théoriques **au-delà des termes du dossier** ;
- savoir établir l'articulation entre les savoirs fondamentaux, les références scientifiques et les aspects pédagogiques ;
- organiser son exposé, « séquencer » son propos, pour se détacher d'une linéarité peu favorable à l'écoute.

5 L'entretien

C'est d'abord les compétences de l'enseignant(e) en devenir qui sont observées : bon sens, réactivité, capacité à se décentrer pour s'approprier une proposition de la commission, réflexivité et capacité d'analyse de sa propre expérience (lorsqu'elle est mise en avant par le(la) candidat(e)).

Certain(e)s candidat(e)s sont capables de revenir sur leurs propositions initiales. Loin de laisser penser à de la faiblesse pédagogique ou didactique (tout à fait normale à ce stade de la formation), cette compétence, sans exagération, traduit une disposition et une capacité réflexive toujours intéressante. L'idée n'est pas de défendre sans flexion le dossier présenté mais bien de le compléter, de démontrer sa capacité à s'en décentrer, d'envisager autrement l'approche proposée.

Il est souhaitable que les enseignant(e)s formateurs(formatrices) qui reçoivent les futur(e)s candidat(e)s dans leur classe lors des stages les laissent mettre en pratique leur séquence. La séquence support doit être, autant que possible, élaborée de manière plus précoce afin de profiter des stages en immersion lorsqu'ils sont possibles. La mise en pratique partielle ou totale de leur séquence a permis aux candidat(e)s d'être avantagé(e)s.

Certain(e)s candidats sont dans une posture défensive, ce qui nuit pour beaucoup aux échanges.

Lors de l'entretien, de trop nombreux candidat(e)s se retrouvent très limité(e)s sur les éléments théoriques proposés et sont parfois en difficulté lorsque l'on s'éloigne, même très peu du dossier.

Conseils et recommandations aux candidat(e)s :

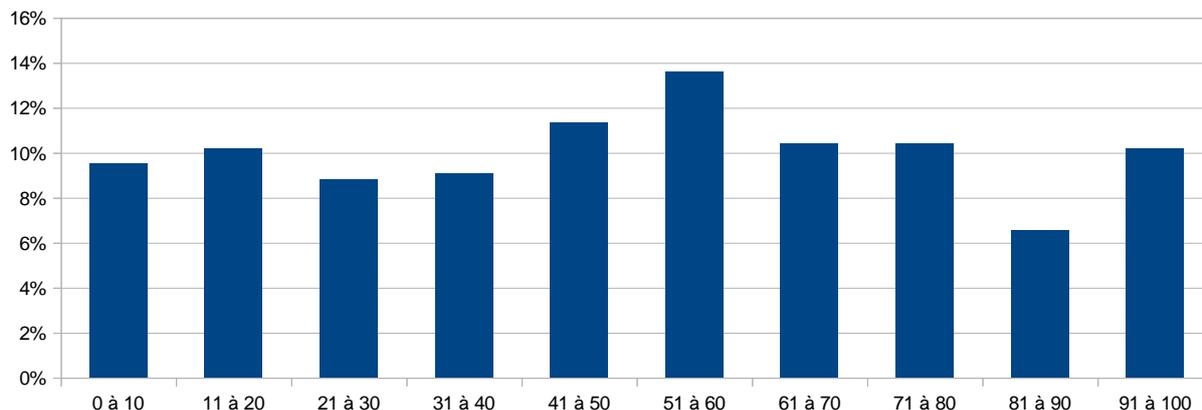
- adopter un niveau de langage adapté et correct ;
- savoir prendre du recul par rapport aux choix effectués et mis en avant dans le dossier ;
- maîtriser à minima les concepts présentés dans le dossier ;
- être capable de comprendre les difficultés apparaissant pour les élèves (trop de documents, questions trop générales, demande inappropriée en fonction des programmes etc.) ;
- pouvoir proposer d'autres supports ou documents (œuvres artistiques ...) et essayer de « reconstruire » certaines séquences, à la demande du jury, si celui-ci estime, par exemple, que la démarche est trop guidée, ou trop imprécise, etc. ;
- être capable de faire des propositions dans un autre cycle, en restant sur le sujet abordé dans le dossier, pour indiquer que l'on sait s'adapter et être capable, même en temps limité, de réflexion constructive ;
- savoir se questionner sur l'activité de l'élève : le questionnement proposé par le maître est-il inducteur, suffisamment riche, ouvert, productif ? Que fait réellement l'élève, comprend-il ce que l'on attend de lui, les objectifs affichés sont-ils réalistes ?
- établir des réseaux entre des notions, entre des champs disciplinaires (Ex : Histoire des Arts et Littérature...).

III - EPREUVE 2

L'épreuve 2 comporte deux parties : « éducation physique et sportive (EPS) » et « connaissance du système éducatif français ». Elle est définie par l'arrêté du 19 avril 2013.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidat(e)s au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Répartition des notes obtenues sur l'ensemble de l'épreuve 2



Moyenne générale = **50,2** sur 100 / Médiane = 51

La note la plus faible **0,5** a été attribuée **une fois**, la note de **100** a été attribuée **seize fois**.

3-1 Première partie : Éducation Physique et Sportive (EPS)

3-1-1 Nature de l'épreuve

*Le jury propose au(à la) candidat(e) un **sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA)** praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.*

*Le(la) **candidat(e) expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).***

Il s'agit :

- d'évaluer les compétences du(de la) candidat(e) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;
- d'apprécier un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel ;
- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux ;
- d'évaluer la capacité du candidat à prendre appui sur ses pratiques personnelles ou d'encadrement pour l'enseignement de l'EPS à l'école ;

Même si l'évaluation de la prestation du(de la) candidat(e) lors de la deuxième épreuve d'admission ne s'exprime que par une seule note sur 100, il faut rappeler que celle-ci résulte de la somme des deux notes attribuées aux deux parties de l'épreuve. 40 points sont attribués à la première partie (EPS), 60 points sont attribués à la seconde partie (Système éducatif).

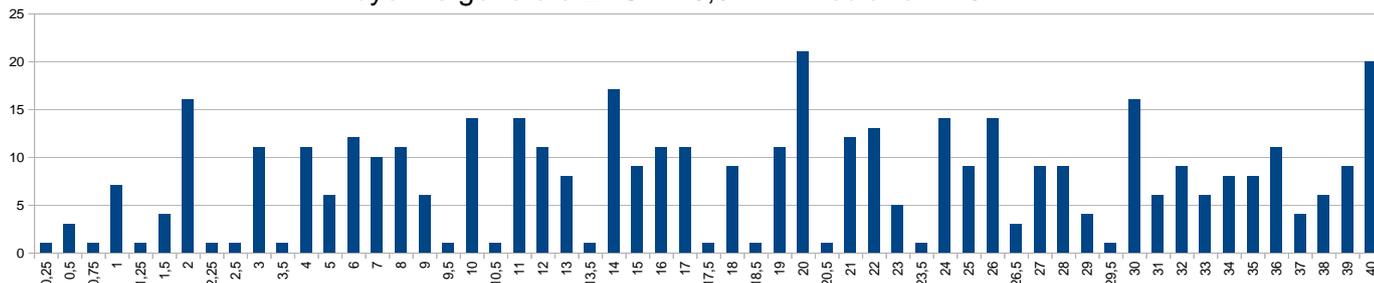
L'organisation de l'exposé doit permettre ainsi de traiter des points suivants (premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants) : activité située dans la compétence, présentation des objectifs, contenus, démarches, obstacles possibles, modalités de différenciation, procédures d'évaluation (critères de réussite), présentation des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus, pertinence de l'argumentation ; place de l'EPS dans l'éducation à la santé, prise en compte de la sécurité.

Le(la) candidat(e) doit également faire preuve d'une expression orale adaptée (correction, clarté, justesse). Tout comme pour l'entretien qui suit, le candidat doit être capable d'adopter une attitude respectueuse des codes de communication, conforme à la posture d'un éventuel futur enseignant (posture physique, tenue vestimentaire, gestuelle, regard, maîtrise des émotions, écoute, ...).

3-1-2 Présentation des résultats

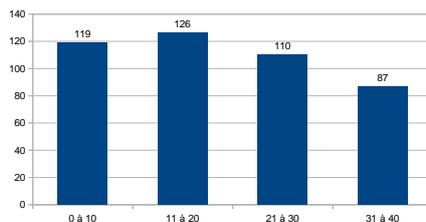
Notes obtenues à la première partie de l'épreuve 2 (EPS) : répartition des notes.

Moyenne générale EPS = 19,3 Médiane = 19



Les notes s'échelonnent de 0,25 à 40. La note 0,25 a été attribuée une fois, la note 40 vingt fois.

Quartiles



Activités proposées :

Les candidat(e)s peuvent être interrogé(e)s sur les quatre grands domaines d'apprentissages présents dans les programmes. Les sujets portent cependant sur les activités majoritairement pratiquées dans les écoles. Pour le concours 2015, l'académie de Dijon a retenu les quatre activités suivantes : activités athlétiques, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, danse.

Ainsi, 19 sujets EPS ont été proposés, répartis dans les quatre domaines et dans les différents niveaux d'enseignement.

		Maternelle	CP-CE1	Cycle 3
Compétence 1 <i>Réaliser une performance mesurée</i>	Activités athlétiques	2	1	1
Compétence 2 <i>Adapter ses déplacements à différents types d'environnements</i>	Natation	1	1	3
Compétence 3 <i>Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement</i>	Jeux traditionnels et jeux collectifs / Jeux sportifs collectifs	2	2	2
Compétence 4 <i>Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique</i>	Danse	1	2	1

Répartition des notes obtenues sur 40 (exposé + entretien)
Chaque sujet a été traité par plusieurs candidat(e)s (de 17 à 30)

Activités athlétiques	Natation	Jeux traditionnels et jeux collectifs / Jeux sportifs collectifs	Danse
19,9	18,8	19,7	17,4

Maternelle	CP-CE1	Cycle 3
17,6	19,4	20,2

Globalement, la maternelle est le niveau d'enseignement le moins bien réussi avec une moyenne de 17,6, vient ensuite le CP-CE1 avec 19,4 puis le cycle 3 avec 20,2.

L'analyse des notes obtenues montre que la moyenne dans les activités de jeux sportifs au cycle 3 est la plus forte, la plus faible concerne la natation en maternelle.

Préparation :

Elle s'effectue dans le cadre des 3 heures consacrées aux deux parties de la deuxième épreuve orale (EPS et système éducatif). Les candidat(e)s disposent de la situation à traiter, accompagnée d'éléments utiles (extraits de textes officiels, règles de jeu par exemple).

Globalement, le temps dédié à cette préparation est bien utilisé pour organiser les propos de l'exposé.

Exposé :

Les exposés débutent relativement souvent, de façon formelle, en situant l'EPS dans les programmes. Les candidat(e)s ont une bonne connaissance du socle, des compétences, des attendus des paliers et des aspects liés à la sécurité des élèves. La contextualisation pédagogique réglementaire est généralement satisfaisante. La problématique est parfois bien intégrée dans la présentation. Globalement la plupart des candidat(e)s font un effort d'organisation de leurs propos. Les exposés sont préparés, voire anticipés. Un certain nombre de candidat(e)s se contente toutefois de lire le sujet en guise d'introduction ; d'autres prennent appui sur leurs notes construites lors du temps de préparation et peinent à s'en détacher.

Lorsque l'introduction est longue, avec une tendance à beaucoup contextualiser, les séquences présentées sont alors minimales et les situations inadaptées. La compétence visée est souvent citée. Certain(e)s candidat(e)s restent trop souvent dans une logique de cumul d'activités plus que d'apprentissages. D'une manière générale, ils ne font pas émerger le caractère progressif des apprentissages. L'éventail des situations proposées reste très limité malgré le nombre restreint d'APSA. Les conduites typiques sont relativement bien identifiées.

La présentation de situations concrètes est relativement fréquente mais la faisabilité des séances n'est pas toujours satisfaisante. Les connaissances didactiques et pédagogiques sont trop souvent superficielles.

Le jury note également une méconnaissance du développement moteur de l'enfant, particulièrement sensible pour la maternelle. Les candidat(e)s proposent peu de critères de réussite, ainsi que peu de modalités d'évaluation pour l'enseignant(e).

Les candidat(e)s non préparé(e)s tentent de répondre au sujet avec du bon sens.

L'éducation à la santé est relativement peu abordée spontanément ; les liens transversaux également. Ces points restent trop souvent convenus et artificiels. La langue comme outil et objectif d'apprentissage n'est jamais envisagée.

La gestion du temps est assez bien maîtrisée par la plupart des candidat(e)s. La durée moyenne des exposés se situe à 9 minutes sur les 10 minutes imparties. Ils varient tout de même de 2 à 10 minutes. La gestion du temps peut être un élément pertinent pour évaluer la compétence d'un(e) candidat(e) à s'exprimer, à convaincre dans un temps contraint. La volonté de vouloir présenter un maximum de points, avec un débit très rapide, nuit souvent à la clarté de l'exposé et ne permet pas de mettre en évidence ce qui est essentiel.

Attention au langage familier parfois employé.

Les meilleur(e)s candidat(e)s identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils(elles) précisent et illustrent leur propos. Ils(elles) adaptent les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques au champ de l'EPS et au niveau d'enseignement concernés. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés, valorise les propositions. Les capacités d'analyse et le sens critique permettent au(à la) candidat(e) de réussir.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils(elles) prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes 2008 et les compléments de 2012 ainsi que le socle commun, dont ils(elles) maîtrisent les contenus.

Ils(elles) assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée.

Conseils et recommandations aux candidat(e)s :

Le jury attend des candidat(e)s qu'il(elle)s soient capables de :

- élaborer une introduction, construite autour de la présentation de l'activité concernée par le sujet et de ses composantes ;
- situer l'activité proposée dans la compétence des programmes ;
- définir avec exactitude l'APSA ; montrer qu'elle est un moyen d'atteindre les compétences des programmes ;
- différencier module/séquence et séance ;
- proposer des situations d'apprentissage ou un module en envisageant des hypothèses sur les conduites typiques décrites ;
- proposer une progression didactique dans la construction du module ainsi que dans chaque séance ;
- développer une réflexion sur la mise en œuvre des activités avec une réelle prise en compte des élèves ;
- présenter les hypothèses sur les obstacles possibles rencontrés par les élèves au regard des situations d'apprentissage choisies ;
- s'appuyer sur les trames de variance pour montrer sa capacité à faire évoluer les situations ;
- illustrer un ou des axes d'éducation à la santé en lien avec le sujet ;
- être capable de se questionner et de remettre en cause les propositions de départ ;
- faire des liens avec d'autres disciplines ;
- penser à la possibilité d'utiliser le tableau à disposition ;
- être attentif(ve) au langage employé (formes verbales, syntaxe), les expressions familières sont à proscrire ;
- conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion sous forme d'élargissements ou de prolongements possibles et en gérant le temps.

Entretien avec le jury :

L'entretien doit permettre d'évaluer l'aptitude du(de la) candidat(e) :

- à communiquer, à cerner les questions posées et à analyser des situations, à réagir ;

- à construire des réponses argumentées pour expliquer et justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- à maîtriser des concepts présents ou sous-tendus dans l'exposé, à maîtriser des connaissances liées à la discipline ;
- à mobiliser ses connaissances pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes de l'école primaire ;
- à prendre en compte des liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant.

Il est également attendu que le(la) candidat(e) puisse prendre appui sur ses pratiques personnelles, d'animations, d'encadrement dans le cadre d'un enseignement à l'école.

L'entretien débute en prenant appui sur les propos du(de la) candidat(e) pour lui permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes.

Aucune question posée par le jury n'est malveillante, le jury cherche à obtenir des précisions. La bienveillance du jury doit permettre au(à la) candidat(e) de s'exprimer pleinement.

Les candidat(e)s peinent quelques fois à mobiliser leurs connaissances et les procédures pédagogiques. Ils(elles) comprennent les questions mais ne perçoivent pas toujours les enjeux d'apprentissage. Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS. La connaissance des programmes de l'école, du socle commun, peut être un point d'appui pour l'argumentation. Un grand nombre de candidat(e)s est en capacité de réagir positivement et d'avoir un regard critique sur leurs propositions.

L'évocation de la pratique personnelle permet à certains candidat(e)s de développer une argumentation adaptée à l'enseignement.

Les meilleur(e)s candidat(e)s font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration. Ils(elles) montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes 2008, organisation, cycles...), au domaine d'activité retenu et au développement de l'enfant. Ils(elles) effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus. Ils(elles) développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales. Enfin, ils(elles) se positionnent clairement quant au rôle de l'enseignant(e) qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant(e) dans les différentes étapes de l'apprentissage.

Conseils et recommandations aux candidat(e)s :

Le jury attend des candidats qu'ils(elles) soient capables :

- de montrer au jury qu'il(elle) dispose de connaissances didactiques et pédagogiques, même encore peu développées, à approfondir les connaissances didactiques ;
- d'argumenter et de justifier des réponses ;
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans les situations retenues ;
- de montrer la capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers ses propositions, d'être imaginatif, à défaut d'avoir des repères ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés ;
- de montrer sa connaissance du développement de l'enfant ;
- d'approfondir la contribution de l'EPS à l'éducation à la santé et à la sécurité ;
- de développer différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;

- de savoir dépasser sa seule expérience pour analyser, avec raison, les situations auxquelles il a été confronté ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, être attentif aux questions posées.

2 Seconde partie : épreuve connaissance du système éducatif français

2-1 Nature de l'épreuve

« La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat(e) sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur(e) des écoles dans la communauté éducative.

[...] Elle consiste en un exposé du(de la) candidat(e) (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du(de la) candidat(e) présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du(de la) candidat(e) à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. »

Il convient de préciser que cette épreuve sur la connaissance du système éducatif est **notée sur 60**. Vingt points servent à évaluer l'exposé (15 minutes) et quarante points servent à évaluer l'entretien avec le jury (30 minutes).

La note attribuée à l'épreuve 2 est la somme de la partie *EPS* et de la partie *Connaissance du système éducatif*.

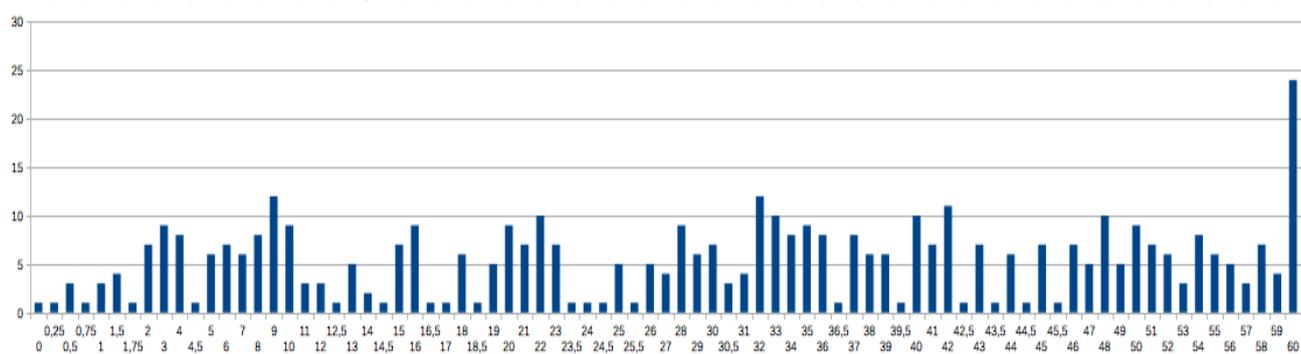
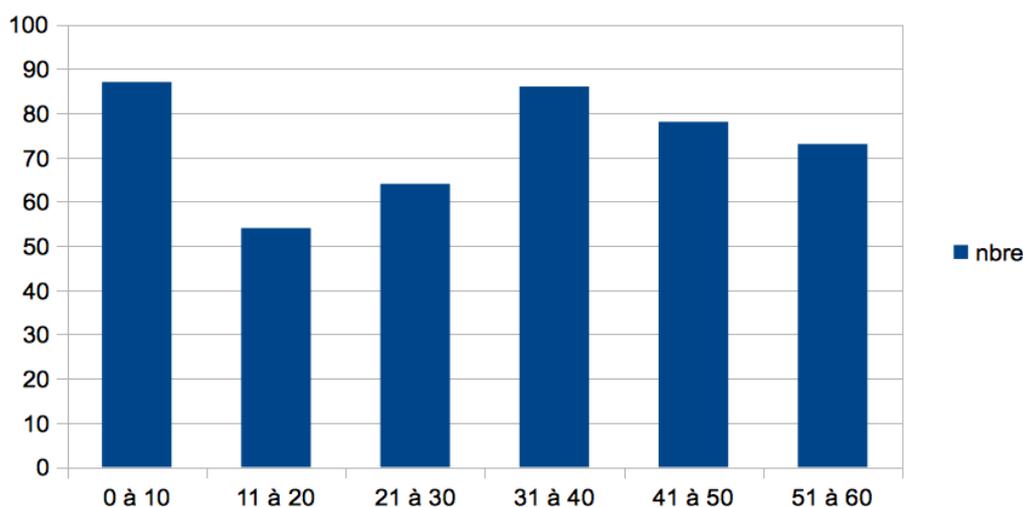
2-2 Présentation des résultats

L'amplitude des notes est importante puisqu'elle couvre cette année toute l'échelle des notes, soit de 0 à 60 sur 442 candidat(e)s qui se sont présenté(e)s devant les commissions. La note 00/60 a été attribuée une fois et la note 60/60 a été attribuée vingt-quatre fois.

Répartition des notes :

note	0 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60
nbre	87	54	64	86	78	73

Répartition des notes / 60 : épreuve système éducatif



Moyenne générale de l'épreuve : 30,92 sur 60

Médiane = 32

Moyenne épreuve système éducatif	Moyenne de l'exposé	Moyenne de l'entretien
30,92 / 60	10,38 / 20	20,69 / 40

Aperçu sur les thématiques proposées :

Sans vouloir rendre compte de toutes les thématiques proposées lors de cette session, il est possible néanmoins d'en faire ressortir une première analyse, au vu des résultats obtenus :

- les trois problématiques sur lesquelles les candidat(e)s se sont le mieux préparé(e)s ont porté sur le travail dans les écoles et celui au sein des équipes pédagogiques, sur la notion d'éthique professionnelle au sens large et de ce qu'elle implique au quotidien dans le métier d'enseignant(e), enfin sur celle de la réflexion autour de la laïcité ;
- les quatre problématiques les plus en retrait et qui ont vu les candidat(e)s le plus en difficulté ont porté très clairement sur la maternelle, sur le travail des enseignant(e)s autour des cycles au sens large et du déroulement de la scolarité, enfin sur la question de la priorité nationale de la prévention de l'illettrisme

2-3 Descriptif de l'épreuve

36 sujets ont été élaborés et 19 ont été tirés au sort. Un même sujet a servi aux trois premiers candidats ayant préparé l'épreuve le matin et un second sujet a servi pour les deux derniers candidats de la journée.

Un même sujet n'a pas servi deux fois lors de la session d'admissibilité. Les sujets ont été sélectionnés afin qu'ils puissent couvrir le champ de réflexion sur le système éducatif de façon large et compte tenu des problématiques rencontrées par des enseignant(e)s dans les écoles. Une attention particulière a été portée sur les valeurs de la République et leurs enjeux, dans le champ du métier d'enseignant.

Un dossier de cinq pages plus la page de présentation du sujet est proposé au(à la) candidat(e). Entre deux et trois questions sont posées pour aider à cerner les enjeux actuels de la thématique du dossier.

Exposé :

Un exposé structuré par le(la) candidat(e) autour d'une problématique permet de répondre aux attentes de l'épreuve. Cet exposé doit organiser la pensée du(de la) candidat(e) clairement et en faire ressortir les principales étapes.

Un plan clairement annoncé, et suivi, facilite la compréhension du propos des candidat(e)s. Le jury n'attend pas que cet exposé suive systématiquement l'ordre des questions proposées pour aider à la lecture du dossier, d'autant plus qu'elles ne sont pas ordonnées pour être suivies linéairement. Néanmoins, nombre de candidat(e)s suivent l'ordre des questions proposées, ce qui donne une logique à l'exposé parfois surprenante.

La bonne gestion du temps doit permettre au(à la) candidat(e) de ne pas dépasser celui qui est imparti (15 minutes), mais il convient de s'approcher le plus possible de la durée de l'épreuve telle qu'elle est définie au *Journal Officiel* et dans le *Décret* nommé ci-dessus. Enfin, le fait de délayer avec excès son exposé pour jouer sur le temps n'est pas favorable au(à la) candidat(e) et mène à des exposés sans contenu. Dans le même ordre d'idées, un exposé trop court est préjudiciable. Une meilleure gestion du temps de l'exposé est donc très clairement attendue.

Conseils et recommandations aux candidat(e)s :

- La compréhension de l'enjeu du dossier et des différents documents qui le composent est vérifiée. Le jury est attentif à la capacité à synthétiser un dossier, à en avoir compris l'essentiel et à faire ressortir une problématique ;
- L'organisation de l'exposé et sa structuration sont des points observés par le jury. Trop souvent, l'exposé a suivi l'ordre des questions proposées dans le dossier sans le problématiser. Parfois, l'exposé prend la forme d'un flot de parole continue sans structure ;
- La pertinence et le contenu de l'exposé des candidat(e)s sont donc des critères que le jury prend en compte autant que la forme du discours. L'analyse et les références aux documents sont attendues.
- Une langue orale qui reste simple et efficace permet de réussir l'épreuve et de se faire comprendre par tous ;
- L'enseignement gagne à être pensé en termes d'apprentissages.

Entretien :

La bienveillance du jury est une donnée première qui favorise les échanges de questions et de réponses. Des précisions et un développement peuvent être demandés afin que le(la) candidat(e) approfondisse, nuance sa pensée ou donne des exemples pour l'éclaircir.

La compréhension par le(la) candidat(e) des questions posées par le jury vont lui permettre de faire valoir ses connaissances et ses capacités de réflexion, de distanciation, d'esprit critique et de montrer son adaptation, et ne peut être que favorable.

Le questionnement des jurés part généralement d'un point de l'exposé, pour approfondir la réflexion et balayer les champs de la thématique avancée, afin de mieux cerner ce qui a été énoncé. Il invite le(la) candidat(e) à prendre du recul et de la distance pour faire ressortir la complexité de certaines problématiques proposées à la réflexion.

Les questions posées ont pour objectif de vérifier la compréhension des documents par le(la) candidat(e) mais aussi sa capacité à analyser, à justifier spontanément ses choix, à les argumenter et à les illustrer par des exemples. Les *a priori*, les lieux communs et les jugements à l'emporte-pièce radicaux ne permettent pas de rendre compte de la capacité d'un(e) futur(e) enseignant(e) à nuancer son jugement, à prendre du recul pour apprécier avec finesse une problématique. Pareillement, une simple réponse en « oui » ou « non » ne peut suffire si elle n'est pas suivie de précisions qui servent de justification ou d'argumentation. Il peut être enfin demandé aux candidat(e)s de se positionner face à telle ou telle problématique. La conviction et l'authenticité font partie des points observés.

Notons que, comme pour l'exposé, le fait de délayer avec excès son discours pour jouer sur le temps n'est pas favorable au(à la) candidat(e).

Par ailleurs, les jurys se sont étonnés de voir cette année :

- plusieurs candidat(e)s après une préparation de plusieurs heures d'épreuve orale, se présenter devant la commission sans notes et annoncer qu'ils ne souhaitaient pas passer l'épreuve et jouer le jeu des questions / réponses lors de l'entretien ;

- d'autres candidat(e)s choisissent leur épreuve et n'en préparent qu'une sur les deux (*EPS* ou *Système éducatif*).

Le jury souhaite rappeler aux futur(e)s candidat(e)s que ce concours de recrutement de professeur(e)s des écoles, polyvalent(e)s, ne permet pas de choisir ses matières ni d'éviter de mener un exposé préparé ou de faire face à un public, ce qui fait partie des pratiques professionnelles de l'enseignant(e).

De plus, parmi les compétences de communication d'un(e) futur(e) enseignant(e), le(la) candidat(e) doit être capable de gérer ses émotions sans s'effondrer, sans agresser le jury, sans adopter une posture condescendante. La compréhension des codes de la communication dans une telle situation fait partie des implicites du concours. Il convient par conséquent d'adopter une posture simple et respectueuse, d'assumer la relation frontale avec les membres du jury (posture, gestuelle, regard, interlocution) et de s'exprimer de façon audible en se détachant de ses notes pour engager la communication visuelle. Enfin, une posture marquant un retrait extrême allant jusqu'au mutisme est inadaptée à un oral de concours qui doit permettre de recruter de futur(e)s enseignant(e)s, capables de s'exprimer devant un public d'élèves ou d'adultes. Il est attendu d'un(e) fonctionnaire de l'État qu'il(elle) puisse expliquer et communiquer des informations relevant de son champ d'actions, qui émanent du Ministère, à destination des parents et des collectivités.

Dans l'ensemble, une meilleure culture générale et des connaissances plus affirmées sur le système éducatif sont attendues ainsi qu'une capacité à les mobiliser dans l'entretien, pour aller au-delà des réponses pratiques à des questions de cours. Cette culture générale de base attendue à ce niveau de concours doit servir de point d'appui solide pour resituer dans une perspective la problématique posée par le dossier sur le système éducatif français et ouvrir l'entretien. Par ailleurs, les repères historiques sont rares et les connaissances sont parcellaires, sans lien entre elles, ce qui montre que les enjeux ne sont pas perçus par les candidat(e)s.

Au final, deux approches ressortent du concours oral dans l'épreuve du système éducatif :

- des candidat(e)s qui s'emparent du sujet, caractérisent les textes, les analysent, nuancent leur propos et intègrent les réponses dans un exposé construit et réfléchi ;
- ceux qui se contentent de paraphraser les documents sans faire de lien entre eux, juxtaposant les exemples sans synthèse.

Notons qu'il est possible de mobiliser des connaissances personnelles sur le sujet.

Conseils et recommandations aux candidats :

- répondre au sujet ;
- donner du sens aux documents proposés, synthétiser le dossier autour d'une problématique, et être capable de les resituer dans une compréhension personnelle du système éducatif ;
- éviter les lieux communs, les *a priori*, les jugements à l'emporte-pièce qui rendent la pensée confuse en y mêlant tout et son contraire, en invoquant des causes qui n'honorent pas la capacité de réflexion du(de la) candidat(e) ;
- s'exprimer de façon claire et sans vocabulaire abstrait non maîtrisé ;
- manifester un minimum de bon sens quand la réponse à une question posée n'est pas connue *a priori* ;
- être capable de transférer des connaissances personnelles et de les réinvestir à bon escient lors de l'entretien. Illustrer le propos par des réponses qui soient opérationnelles ;
- mieux connaître le développement moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant afin de proposer des exemples adaptés à l'école primaire ;
- se positionner clairement face au sujet qui est proposé à la réflexion et ne pas rester dans une approche floue et indécise ;
- être capable de discernement et de distanciation par rapport au dossier proposé pour le questionner et le mettre en perspective ;
- être capable d'aller à l'essentiel.
